

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

COMMUNIQUE DE PRESSE SUR LES MENACES A LA PAIX AU BURUNDI

Le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale que le Gouvernement du Burundi félicite les forces de défense et de sécurité pour avoir fait échouer une tentative de coup d'Etat qui a eu lieu les 13 et 14 mai 2015. Les mutins qui avaient proclamé la destitution du Président de la République et du Gouvernement ont été vaincus et la plupart arrêtés. Les forces de défense et de sécurité traquent encore quelques fugitifs tandis que ceux qui ont été arrêtés ont été présentés devant les juridictions compétentes.

Le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale rappelle que la tentative de coup d'Etat a été le point culminant des manifestations illégales et violentes qui avaient commencé à Bujumbura depuis le 26 avril 2015 sur appel de certains responsables de la société civile et de quelques leaders de l'opposition. Il convient de noter que les responsables desdites manifestations se sont félicités de la tentative du coup d'Etat et devant l'échec, ils menacent de relancer les manifestations. Dans ce contexte, les manifestants seront traités comme des complices des putschistes car ils font obstruction aux enquêtes sur la tentative de putsch et perturbent délibérément l'ordre public.

Le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale condamne avec la dernière énergie toutes les personnes et organisations, burundaises et étrangères, qui ont soutenu la tentative de coup d'Etat et qui se refusent de condamner les manifestations illégales et violentes. Le prétexte de la candidature du Président Pierre Nkurunziza qui serait anticonstitutionnelle n'étant plus d'actualité, tous les protagonistes burundais et tous les partenaires du Burundi sont invités à respecter le verdict de la cour constitutionnelle comme cela avait été recommandé par le Conseil de Paix et Sécurité de l'Union Africaine.

Le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale souligne que les campagnes pour les élections des conseils communaux et des députés de



l'assemblée nationale se déroulent selon le calendrier fixé par la Commission Nationale Electorale Indépendante. Durant cette période, les lois burundaises interdisent toute autre forme de manifestation. Ceux qui contreviennent aux lois doivent en répondre devant les instances habilitées et les forces de sécurité y veillent scrupuleusement.

Le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale note qu'en date du 15 mai 2015, les terroristes du mouvement El Shabaab de Somalie ont diffusé un message avertissant les pays contributeurs des troupes dans l'AMISOM des attaques imminentes sur leurs territoires dont celui du Burundi. Le Gouvernement du Burundi prend au sérieux ces menaces et a élevé le niveau d'alerte et de prévention. Des mesures spéciales ont été annoncées afin de prévenir et de faire échouer les plans macabres des terroristes. Le Gouvernement du Burundi sollicite l'appui des pays amis et des partenaires pour le partage d'informations et de stratégies visant à lutter efficacement contre le terrorisme.

Le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale aimerait réitérer la gratitude du Gouvernement du Burundi aux pays amis et aux partenaires qui soutiennent le respect de la légalité et des institutions en place au Burundi. Il réaffirme la détermination du Gouvernement du Burundi à réussir le processus électoral afin d'éviter un vide institutionnel.

Le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale réitère le soutien du Gouvernement à toute proposition de la Commission Nationale Electorale Indépendante s'inscrivant dans les recommandations de l'Union Africaine, de la CIRGL et des Chefs d'Etat de la Communauté Est-Africaine en faveur d'un glissement du calendrier des élections pour les conseils communaux et les législatives dans les limites des échéances fixées par la constitution.

Fait à Bujumbura, le 18 mai 2015.

